

.....LES RENCONTRES DE L'OZP.....

n° 93 – mars 2012

Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire en éducation prioritaire

Compte rendu de la réunion publique du 7 mars 2012

Philippe Tournier est secrétaire général du syndicat des personnels de direction de l'Education nationale (SNPDEN-UNSA), il intervient ici pour présenter l'enquête menée par son syndicat en 2009-2010 sur les effets de la suppression de la carte scolaire et répondre aux questions des participants.

Introduction

L'abolition de la carte scolaire était une promesse de campagne de Nicolas Sarkozy en 2007, présentée comme une demande sociale (en tous cas d'une certaine classe sociale). Si la question pouvait être sensible ici ou là, c'était loin d'être un problème généralisé, certains assouplissements ayant déjà été mis en place antérieurement.

Cette carte (inventée en 1963) était alors conçue comme un objet de gestion technocratique dans un état planifié et non comme une question ou un problème social.

Depuis sa « suppression », aucune évaluation n'a été faite et on ne sait pas où on en est : ni sur les données, ni sur le suivi, ni sur les effets. Il n'y a pas de pilotage ministériel sur cette question et on ignore officiellement si des établissements ont été déstabilisés à cette occasion.

En raison de cette opacité, nous avons réalisé en 2010 une enquête auprès des personnels de direction.

Cette enquête était conçue comme une enquête de « ressenti ». Elle nous a permis de traiter 2800 réponses exploitables ainsi que 600 commentaires.

Les résultats sont plutôt contrastés : ni blanc, ni noir... mais surtout avec des dégradés de gris.

Eléments ressortant de l'enquête

- Les 2/3 des collègues disent que cela n'a rien changé (dans les collèges isolés ou les collèges urbains, cette logique était déjà assouplie) ou que le changement n'a pas été massif. Cela a parfois rendu plus juste ce qui se passait auparavant, à Paris par exemple
- Quand il y a eu mouvement, ce fut dans un seul sens : des établissements rejetés vers les établissements recherchés. Ces derniers semblent « mieux » aux parents des élèves concernés, c'est-à-dire plutôt « bien fréquentés » que « meilleurs » en terme de réussite scolaire.

- Ce mouvement, lorsqu'il existe, est seulement freiné par le manque de place dans les établissements d'accueil et ne concerne que peu les boursiers, qui ont préféré (comme nombre d'élèves) rester avec leurs « copains »
- Les collèges en queue de système n'ont personne pour compenser les départs et cette situation se cumule parfois avec une baisse démographique. Cette diminution importante des effectifs a engendré un effet collatéral chez les enseignants qui se sont sentis dévalorisés : ceux qui sont restés – les plus anciens - après la suppression des postes ont le sentiment d'avoir échoué.
- De manière mécanique, les établissements de centre ville ont vu leur H/E augmenter alors que les autres (à l'exception des collèges ambition-réussite qui ont été peu touchés) ont perdu les moyens « supplémentaires » qu'ils avaient pu acquérir au fil des réformes.
- Ces phénomènes ont engendré des difficultés non pas pour les établissements « extrêmes » mais plutôt pour les établissements moyens. La concurrence engendrée par la « suppression » de la carte a pénalisé les établissements de type « moyen moins... », qui n'ont pas réussi à garder les élèves préférant aller dans les établissements de « centre ville », alors que les collèges situés dans des ZEP pas trop difficiles ont pu conserver leurs élèves en proposant des projets éducatifs ou centrés sur l'épanouissement des élèves.

En conclusion, une sorte de concurrence entre établissements s'est installée. Dans cette enquête, la déstabilisation des établissements « du milieu » ressort nettement. Les collèges en difficulté « ordinaire » n'ont vu aucune amélioration tandis qu'environ un quart des établissements les plus difficiles ont été mis dans des situations intenable avec un renforcement des inégalités antérieures.

L'Etat n'a rien régulé, il a laissé faire les choses.

Quelques pistes de réflexion

Malgré les difficultés, il semble qu'aujourd'hui il soit impossible de revenir en arrière : les parents ont « intégré » ce droit nouveau (même s'ils n'en profitent pas) et cela est normal.

Les élèves issus des classes sociales favorisées ne sont pas concernés par cette question car ils vivent dans des quartiers qui leur conviennent alors que les autres, lorsqu'ils sont en mesure de partir, ne visent pas tant le changement de collège que le changement de quartier.

Il n'y a pas de solution miracle à ce problème, pas de mesure générale à prendre. La carte scolaire doit être considérée comme une pratique consumériste comme une autre, l'école ne peut se construire contre la société dans laquelle elle s'inscrit.

Il faut donc d'abord dresser un bilan de la situation et ensuite réguler en ne cherchant pas à empêcher les parents de pouvoir choisir. La régulation doit s'effectuer au niveau académique et inclure les collectivités territoriales dans le pilotage et la gouvernance. Cette régulation ne peut être le fait des seuls EPLE, c'est un problème qui les dépasse.

Dans les collèges trop dégradés, où la situation est irréversible, il faut « sortir » du quartier après fermeture du collège, ce qui ne règlera pas cependant les problèmes sociaux (comme à Lille où les collèges ont fermé et ont été reconstruits sur d'autres sites).

Il faut minorer les effets de la « dégradation » en créant des EPLE multisites, en revoyant la géographie des établissements et l'articulation des sites et du pilotage.

Est-il raisonnable que, dans certaines villes ou dans certains quartiers, des lycées soient situés à proximité les uns des autres et soient de fait en concurrence. Pour l'entrée en seconde, ils se retrouvent « classés » par les parents en 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} choix, pour des raisons purement subjectives mais ce choix finit par effectivement drainer les meilleurs élèves dans le même établissement et du coup dégrader le niveau des autres.

Dans ces situations de concurrence de proximité, on pourrait imaginer un tirage au sort des affectations comme ce s'est fait en Grande-Bretagne ou un découpage différent des secteurs...

Il n'en reste pas moins que l'existence d'un enseignement privé sous contrat qui permet à tout à chacun de déroger à la carte scolaire fausse les données du problème.

Cette question est paradoxale : en effet, l'Etat cherche à réguler alors qu'en même temps, il finance ce qui dérégule... Il ne faudrait pas que le public apparaisse comme la structure qui enseigne aux pauvres tandis que le privé y échapperait. Nous savons que cette question fait actuellement débat dans le privé.

Débat

Les questions portent essentiellement sur :

- la question public/privé et la loi qui les régit ;
- le partage des responsabilités entre l'Etat et les collectivités ;
- les perspectives pour l'Ecole

Les réponses de Philippe Tournier

Sur le privé.

On doit accepter que les gens jouent avec les possibilités qui leur sont offertes : on ne peut pas leur demander à eux de réguler le système.

Il est possible de faire évoluer la question ; en effet, l'Etat passe des contrats avec des établissements, pas avec « l'enseignement privé » ; ces contrats peuvent donc changer.

L'idée que le privé renvoie vers le public les élèves les moins performants ne correspond plus à la réalité. De plus en plus, les établissements privés, aussi pour des raisons d'ordre budgétaire, tendent à garder leurs élèves et les exclusions vers le public sont plutôt rares.

Sur la gouvernance

L'Etat déconcentre mais n'abandonne jamais rien, il peut donc toujours nuire... !

On peut imaginer que la régulation soit traitée dans le cadre de la régionalisation et qu'elle repose à cette occasion la question du statut du recteur. L'école dépenrait alors d'une autorité particulière mais académique... Il faut en tous cas imaginer quelque chose car le système est sclérosé, paralysé à cause d'un temps politique trop court et d'un turn-over important des recteurs, souvent d'ordre politique, qui engendre une déperdition d'énergie considérable et un discrédit du pouvoir central.

Cette autorité académique représenterait l'intérêt général sans pour autant remettre en cause le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et chefs d'établissements.

Sur les perspectives

L'école est actuellement une sorte de gare de triage basée sur la réussite individuelle et toute son organisation en découle. Nous pensons qu'il faut sortir de cette problématique.

Nous prôtons une école du socle, de la maternelle au collège ; cette école serait hors

compétition comme cela se fait dans d'autres pays.

En revanche, après, les élèves seraient véritablement informés qu'il y a une compétition, mais ils sauraient quand et surtout pourquoi...

Compte rendu rédigé par Francis Delarue